

l'éduc'mag

LE MAGAZINE DE L'UNSA ÉDUCATION

octobre 2017

152

4,60 €

MOBILISÉ.E.S



La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



La force positive !

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

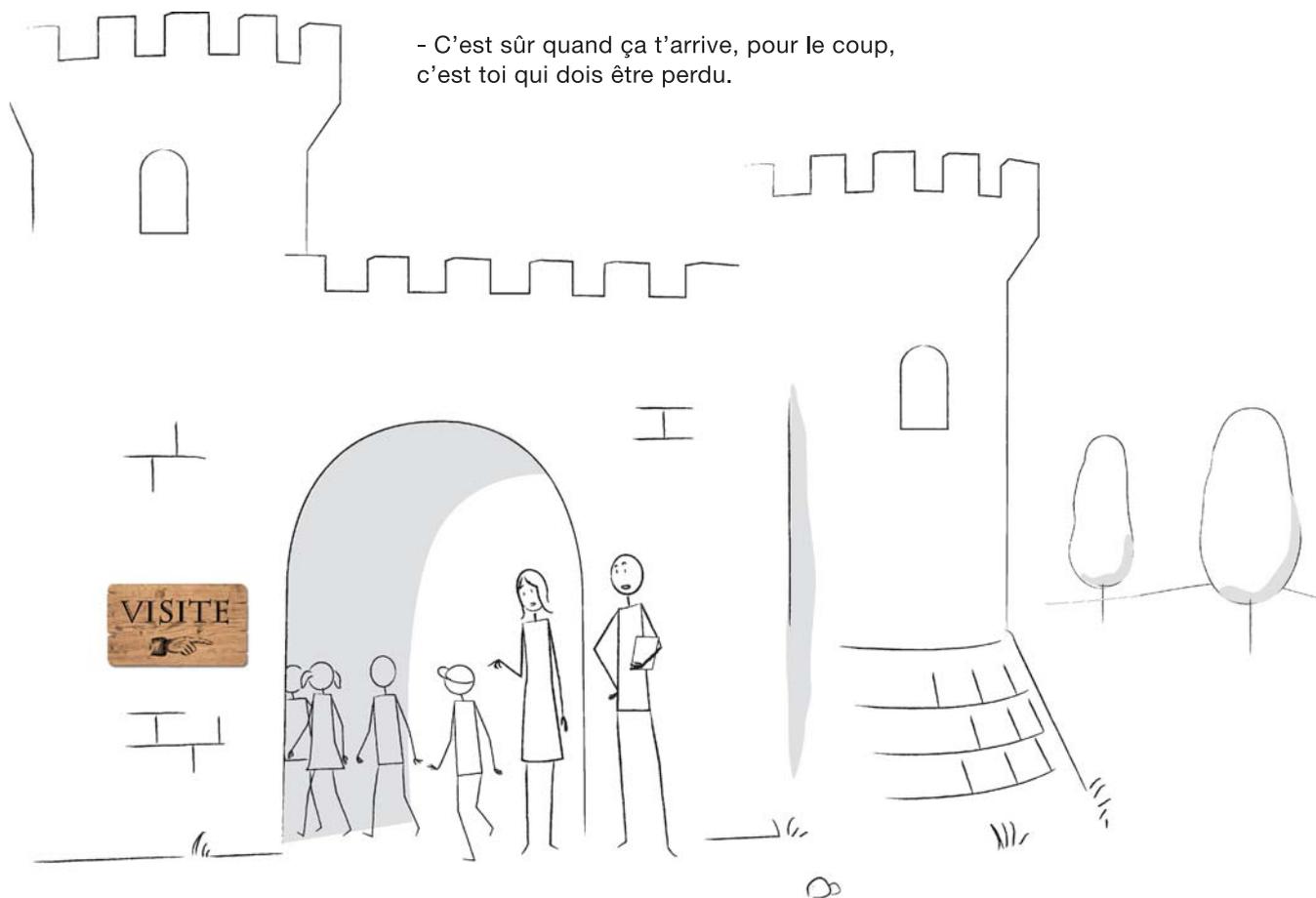
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...

Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2017).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations: maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

édito

MOBILISÉ·E·S

Directeur de la rédaction
Laurent Escure

Directrice de la publication
Claire Bordas

Rédactrice en Chef
Aline Boussaroque

ont participé à ce numéro :
Denis Adam, Claudie Allaire

Carine Aoun-Boudot, Karine Autissier, Claire Bordas, Aline Boussaroque, Christian Champendal, Pierre Château, Christian Chevalier, Julien Danglard, Eric Dijoux, Samy Driss, Laurent Escure, Béatrice Laurent, Yannick Lavesque, Jean-Yves Maraquin, Frédéric Marchand, Emmanuel Margerildon, Monique Nicolas, Eric Pédeboscq, Pascal Priou, Fabienne Rancinan, Morgane Verviers

Conception
Voici des fruits des fleurs

Illustration couverture
Michel Alméras

Photos
Pascal Lebrun [hors Crédits ©]

Réalisation
Yellowstone-design

Publicité
Anat Régie - 01 43 12 38 15

Impression
Imprimerie IPS

Pour les personnes souhaitant s'abonner, le prix du numéro est de 4,60 €, l'abonnement annuel de 18,40 €.

C.P.A.P.
0716 5 06569

Dépôt légal
Octobre 2017



UNSA ÉDUCATION
87^{bis}, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX
TEL. : 01 56 20 29 50
FAX : 01 56 20 29 89
national@unsa-education.org

unsa-education.com

La parole tenue et le respect ne sont pas des mots creux dans une démocratie, surtout lorsque l'on veut réhabiliter la parole publique et retrouver la confiance. Quand ce n'est pas le cas, il est de notre devoir de le rappeler fermement à ceux qui dirigent. Ainsi les promesses sur le pouvoir d'achat des agents publics ou la considération faites à nos métiers nous ont conduits à nous lancer dans l'action. La journée de grève du 10 octobre mais aussi notre pétition et notre campagne d'opinion entrent dans le cadre de cette mobilisation. Au-delà du mécontentement, il s'agit de porter l'exigence d'un Service public de qualité et la reconnaissance de celles et ceux qui le font vivre tous les jours.

Les journées d'action, quelle qu'en soit la forme, nous permettent de donner un écho à nos demandes. Mais en dehors de ces moments, le rapport de force se joue également au quotidien. C'est pourquoi les militantes et les militants de l'UNSA Éducation mènent des campagnes de proximité en direction de tous les collègues mais aussi de l'opinion publique.

Notre syndicalisme à l'UNSA ne se contente pas d'agir pour vous, en lien avec vous, il le fait avec vous. C'est, nous semble-t-il, ce qui nous permettra, ensemble, d'agir juste, d'agir mieux et d'agir au bon moment. L'UNSA avec vous, chaque jour et sur tous les territoires, c'est un engagement et une méthode. Avec vous pour nos droits, la promotion de nos métiers, la défense de notre pouvoir d'achat et de nos carrières, nous sommes toutes et tous, mobilisé·e·s.

Laurent Escure

Secrétaire général
de l'UNSA Éducation
@LaurentEscure



Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure sur unsa-education.com

Sommaire

Cent cinquante deux

152

6-7 • **Brèves d'actu**

10-11 • **Il y a toujours une bonne raison de rejoindre l'UNSA**



12 • **Je débute dans la fonction publique, à quelles aides puis-je prétendre ?**

14-15 • **Code du travail, ordonnances... Ce qui dit et fait l'UNSA.**



20 • **Pouvoir d'achat, où en est-on ?**

20-21 • **Quoi de nouveau pour l'École ?**



22 • **Admission Post-Bac. Un grand chantier pour une réalité complexe**

24 • **Tout se joue avant 6 ans ?**

27 • **La démocratie active ?**

La revue numérique du secteur Éducation



Toute l'année, recevez gratuitement nos revues numériques *Questions d'Éducation* et *Questions de Société*, qui proposent analyses, interviews, points de vue, fiches pratiques, reportages sur les sujets éducatifs et sociétaux.

Au sommaire du dernier *Questions d'Éducation*, au cœur de l'actualité : « *L'esprit critique* ». *Faut-il tout croire ? Ou douter de tout ?*

Je m'abonne à *Questions d'Éducation* : http://bit.ly/Abo_QDE



Memento « Mes congés »

Une question sur vos congés ? Que cela soit pour raison de santé, pour la famille, pour une formation professionnelle ou une formation syndicale, le memento « *Mes congés* » essaie de vous apporter des réponses simples et claires.

Je souhaite recevoir le Memento : http://bit.ly/Memento_conges

ASSURANCE SCOLAIRE

COLLÈGE/LYCÉE

Recommandée par la



La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

Pour toute information, contactez la MAE de votre département.

Brèves

On en parle!



« Des migrants fuyant la guerre atteignent une île en Méditerranée », peut-on lire dans l'énoncé d'un exercice de mathématiques d'un manuel Nathan. Tout un week-end, sur les réseaux sociaux, nous nous sommes indignés de l'utilisation du drame des migrants à des fins mathématiques. Dans un premier temps, l'éditeur a reconnu l'erreur tout en tentant d'expliquer la démarche : « Les programmes actuels encouragent la transdisciplinarité et l'ouverture sur d'autres thématiques ». Nouveau tollé ! Après deux jours de polémique, l'éditeur a présenté ses excuses à la communauté éducative et aussi aux associations d'aide aux migrants. Il a annoncé la cessation « immédiate » de la commercialisation de ce volume. L'ouvrage devrait être remplacé « gratuitement » par sa version corrigée. À suivre donc !

On en parle moins...



Collision

Michel Lussault, président du Conseil supérieur des programmes (CSP), a démissionné. Le bruit médiatique accompagnant ce départ est révélateur d'une collision entre deux conceptions de l'Éducation qui semblent irréconciliables. Et c'est fortement regrettable parce qu'un immense travail cohérent et complet avait été mené par un CSP indépendant. Il donnait une véritable liberté pédagogique aux équipes et faisait appel à leurs compétences professionnelles.

Il revient au ministre de ne pas entretenir les sujets marginaux et conflictuels, de donner un cadre pour conduire une école de la réussite de chacune et chacun.

Selon ce qu'il fera pour l'avenir du CSP, nous saurons si les wagons sont à nouveaux sur de bons rails ou si sa méthode risque de conduire au déraillement.

Le chiffre

60

60 millions en moins dans les caisses de l'AEFE durant l'été. Voilà ce que le décret du 21 juillet 2017 annonce pour les lycées Français à l'étranger, annulation de crédit et baisse de la subvention 2017. À suivre lors du conseil d'administration de l'Agence en novembre.

de la provoc'

Vrai challenge et polémique stérile

Au-delà de la méprisante et provocatrice #blaguennulle du MEDEF sur l'École se pose une vraie question : celle du partenariat et de la complémentarité entre le monde Éducatif et celui de l'entreprise. La responsabilité de chacun doit être engagée pour la réussite de tous les jeunes. Un véritable défi qui se passe volontiers des polémiques stériles.



d'actu.

**Carton
Rouge**

à la DGESCO

Le courrier de la DGESCO, qui rend possible l'assouplissement du passage des évaluations en CP, est une reconnaissance implicite de l'inadaptation des supports.

Nous l'avons dénoncé dès leur divulgation. Dommage que le ministre n'en ait alors rien fait.

L'École de la confiance ça ne s'improvise pas !



SOLIDARITÉ POUR LES ANTILLES

Aider, rassembler et reconstruire. C'est dans cette optique que **Solidarité Laïque, accompagnée de l'UNSA**, lance un appel au don pour agir rapidement et efficacement. Familles, adultes, enfants... La vague d'ouragans qui a déferlé sur les Antilles n'aura épargné personne. Les victimes et les dégâts sont nombreux, le bilan lourd et préoccupant. Face à une catastrophe de telle ampleur, le silence ne doit pas s'installer mais, au contraire, l'aide et le dialogue doivent s'inscrire dans le temps pour aider la population locale à retrouver un retour à la normale. Alors rendez-vous sur le site de **Solidarité Laïque** pour participer à cette opération de soutien...



La date

14 et 15 octobre 2017



Les 14 et 15 octobre 2017, ATD Quart Monde propose deux jours de conférence pour une société autrement.

L'objectif de ce rassemblement est de montrer de manière très concrète qu'une « société autrement » est possible. Quelles solutions pour faire reculer l'exclusion dans les domaines de l'emploi, du logement, de la culture, de la famille, de l'Éducation, de la santé, de la solidarité internationale ? Une conférence avec Agnès Van Zanten se tiendra le 15 octobre sur le thème « orientation ou ségrégation scolaire ? ».

Signé

La baisse drastique et brutale des contrats aidés en Martinique a conduit à une forte mobilisation de la population, au-delà du champ éducatif, et à la fermeture d'écoles, collèges et lycée. La mobilisation et les négociations ont permis d'aboutir à un protocole d'accord pour le maintien des contrats aidés et pour la pérennisation des moyens sur ce territoire.



Le SNIÉAP, syndicat des Inspecteurs de l'Enseignement Agricole

**Le SNIÉAP-UNSA, syndicat national majoritaire « dynamique et progressiste »
des inspecteurs de l'enseignement agricole**

L Le **SNIÉAP-UNSA** est le syndicat national majoritaire de l'ensemble des Inspecteurs de l'Enseignement Agricole qui ont vocation à intervenir sur tout le territoire métropolitain et ultra marin pour certains sur le volet pédagogique et pour d'autres sur le volet des établissements et des missions de l'Enseignement Agricole.

Depuis 3 ans, les combats menés par le **SNIÉAP-UNSA** (syndicat majoritaire dans la profession) ont été particulièrement importants.

Ils ont concerné 3 points principaux :

1 • Les négociations du cadre de travail

Les contraintes budgétaires fortes qui pèsent sur les moyens de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement Agricole depuis 2015 ont eu pour

conséquence de mettre en cause les conditions de travail des Inspecteurs de l'Enseignement Agricole. Dans ce contexte, des négociations engagées à l'initiative du **SNIÉAP-UNSA** ont permis de maintenir un cadre de travail acceptable tout en constatant des améliorations significatives du travail des agents.

2 • La revalorisation des Inspecteurs de l'Enseignement Agricole

Après de longues négociations menées avec l'administration tout au long de l'année 2016 et 2017, les Inspecteurs de l'Enseignement Agricole devraient bénéficier d'une revalorisation statutaire basée sur leurs homologues de l'Éducation nationale (IA-IPR). Elle comporte un volet indiciaire permettant l'accès de quelques-uns à un échelon spécial et pour tous à une amélioration indemnitaire. La publication des textes est en attente.

3 • La participation aux discussions sur les évolutions stratégiques

À la demande du **SNIÉAP-UNSA**, un groupe de concertation sur les évolutions stratégiques de l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) a été créé. Il a pour objet de discuter et d'enrichir les orientations formulées par le Doyen. Ces discussions qui ont débuté en juillet 2017 devraient se poursuivre tout au long de l'année 2017 et sur l'année 2018.

Malgré la dispersion géographique des Inspecteurs de l'Enseignement Agricole, les adhérents au **SNIÉAP-UNSA** sont fortement mobilisés.

Chaque année, deux assemblées générales thématiques et des réunions plénières extraordinaires en tant que de besoin sont organisées. Cette animation est réalisée grâce à un bureau composé de 6 membres particulièrement actifs.



Hélène Sester

Une nouvelle secrétaire générale au SNJSJA

Le Syndicat National des personnels des instituts publics de Jeunes Sourds et de Jeunes Aveugles a renouvelé son équipe dirigeante. C'est **Hélène Sester** qui devient secrétaire générale succédant à **Gérard Nosten**.



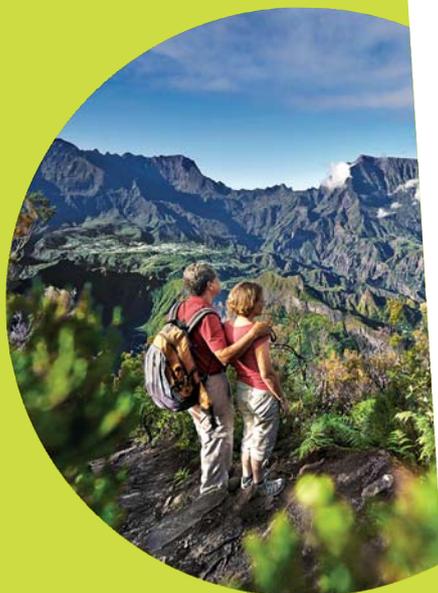
Jean-Yves Maraquin
Secrétaire général
du SNIÉAP

> snieap@unsa-education.org



La section régionale de *La Réunion*

Du battant des lames au sommet du volcan, la section régionale de la Réunion défend les intérêts de 20 000 professionnels de l'Éducation qui ont à cœur la réussite de plus de 225 000 jeunes



Sur une île où sur plus de 650 établissements (premier et second degré), la moitié fait partie d'un dispositif d'Éducation prioritaire, une de nos priorités est de relever le défi de la réussite pour tous. Il se fera au travers :

- de la lutte contre l'illettrisme ;
- du bilinguisme comme vecteur de réussite car, à la Réunion, le créole n'est pas une langue parlée épisodiquement, mais utilisée dans la vie de tous les jours ;
- de l'accès à une qualification pour tous. Trop de jeunes sortent du système éducatif sans qualification. Nous avons la priorité d'une formation de qualité pour tous, formation initiale et formation continue ;

- de la réussite dans l'Enseignement supérieur et particulièrement dans les premières années ;
- de l'Éducation hors l'École, que ce soit, par la Culture, les pratiques sportives ou l'Éducation Populaire.

L'autre priorité est celle de l'accompagnement et de la défense des personnels qui nous font confiance. Les résultats obtenus par le travail de terrain de ses syndicats font de l'Unsa Éducation la première fédération dans le domaine de l'Éducation à la Réunion. Elle continuera également à défendre la liberté de conscience ainsi que l'égalité de toutes les convictions, en s'appuyant sur le « *vivre-ensemble* » que nous connaissons ici à la Réunion, un vivre ensemble souvent décrit comme un modèle.

La section Régionale et ses syndicats, composante majeure de l'Unsa, poursuivent le travail qui permet de donner à l'Unsa la place qui est la sienne.

Pages coordonnées par :



Julien Danglard
julien.danglard@unsa-education.org

Yannick Lavesque
@Yannick_Lavesk
yannick.lavesque@unsa-education.org



Fabienne Rancinan
@FabRancinan
fabienne.rancinan@unsa-education.org



Éric Dijoux
Secrétaire Régional
UNSA Éducation
de La Réunion

> eric.dijoux@unsa-education.org

Plus forts ensemble !

Il y a toujours une bonne raison de rejoindre l'UNSA

1 J'ai un syndicat pour moi

Quel que soit votre secteur d'activité, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Jeunesse, Agriculture, Culture, quel que soit votre métier du public comme du privé, il y a à l'UNSA Éducation un syndicat pour vous.



2 Je veux être soutenu et accompagné

Pour être guidé dans ma carrière, sur les mutations, mon salaire, les congés, la retraite.

• Les syndicats de l'UNSA Éducation à votre écoute, pour vous accompagner au quotidien.



4 Je veux un syndicat qui fasse bouger les choses et contribue à améliorer le système éducatif

J'ai besoin d'un syndicat qui soit en phase avec son époque, force de proposition et qui permette à chaque jeune de réussir et s'épanouir.

• L'UNSA Éducation et ses syndicats sont présents dans les instances de décision locales et nationales

3 Je veux un syndicat qui vienne à ma rencontre et me demande mon avis

Parce que c'est important pour moi de pouvoir échanger, sur mon métier et mes attentes.

• Les syndicats de l'UNSA Éducation à votre écoute, pour vous accompagner au quotidien.

Plus forts ensemble !

5 Je suis ouvert sur la société

Parce que je pense que l'École, l'Éducation et la Culture s'inscrivent dans un cadre plus large de la société en lien avec les acteurs associatifs et économiques.

- L'UNSA intervient sur des sujets qui dépassent l'Éducation : pouvoir d'achat, retraites, c'est le choix d'un syndicalisme qui intervient sur des sujets transversaux.

6 Je participe à une aventure collective

Parce que je veux être acteur des évolutions de mon métier et du monde éducatif.

- Vous pouvez participer à nos côtés à l'aventure UNSA. Nous sommes plus forts ensemble !

7 Je veux être informé

Parce que je veux avoir des clés pour mon métier.

- L'UNSA Éducation vous propose des articles et des dossiers pour aller plus loin sur les sujets éducatifs et sur votre carrière.



8 L'Europe, la laïcité me tiennent à cœur

Parce que je crois dans les valeurs européennes d'humanisme et que la laïcité est pour moi garantie d'égalité et d'émancipation de l'individu.

- L'UNSA Éducation vous propose des articles et des dossiers sur les sujets sociétaux.



9 Je défends l'Égalité femmes / hommes

Parce que pour moi, les stéréotypes doivent disparaître.

♀ = ♂
Éduquer à l'Égalité, tous les jours !

- À l'UNSA Éducation on participe au débat et on agit pour défendre l'Égalité femmes/hommes.

Suivez nos actions sur notre site.

 <https://www.facebook.com/UnsaEducation/>
 @UNSA_Education

10 Je veux que chaque jeune trouve sa place dans le système éducatif et réussisse

Parce que pour moi, l'école doit permettre à chaque jeune de réussir et s'épanouir.

- Retrouvez nos revendications et les actus de nos actions sur notre site et sur les réseaux sociaux.

Céline Faurand

@CFaurand 
celine.faurand@unsa-education.org



Personnels

« Je débute dans la fonction publique, à quelles aides puis-je prétendre ? »

L'action sociale est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle et notamment en début de carrière. Elle contribue à leur bien-être personnel et permet d'améliorer leurs conditions de vie

En complément de l'action sociale proposée par votre ministère ou établissement public, et sous réserve qu'il adhère au dispositif, vous pouvez bénéficier des prestations de l'action sociale interministérielle : logement, garde d'enfants...



Trouver un logement

Si vous recherchez un logement, l'État, en tant qu'employeur, met à disposition des logements réservés au niveau interministériel dans toute la France, pour les agents dont les ressources n'excèdent pas un certain seuil.

Si vous cherchez une solution temporaire de logement, êtes nouvellement affecté ou en situation d'urgence sociale vous pouvez bénéficier de chèques-nuitées utilisables dans certains hôtels ou de mises à disposition d'hébergements temporaires.

> La demande se fait directement à votre service d'action sociale ou auprès de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) de votre région.

Financer son emménagement

L'Aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) est destinée à prendre en charge une partie des frais d'installation des agents qui viennent d'intégrer la fonction publique. Cette aide, non remboursable permet de régler le premier mois de loyer ainsi que les frais d'agence, de dépôt de garantie et de déménagement.

> La demande se fait directement à votre service d'action sociale.

Bénéficiaire d'une place en crèche

L'État a signé des conventions avec des crèches publiques, privées ou associatives pour réserver des places pour ses agents.

> La demande se fait directement à votre service d'action sociale ou auprès de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) de votre région.

Financer la garde d'enfants de 0-6 ans

Cette prestation est une aide délivrée sous forme de chèques emploi-service (CESU).

Le CESU est un titre de paiement qui permet de rémunérer les salariés ou organismes qui gardent votre enfant : crèche, halte-garderie, assistant(e) maternel(le), baby-sitting...

> La demande se fait en ligne : www.cesu-fonctionpublique.fr

De nombreuses prestations d'action sociale existent. En cas de difficultés, contacter nos représentants UNSA Éducation siégeant dans ces instances.

Réduction des crédits de l'action sociale interministérielle pour 2017

Le budget de l'action sociale interministérielle, déjà fragilisé ces dernières années, a vu en juin 6,5 M€ de ses crédits annulés.

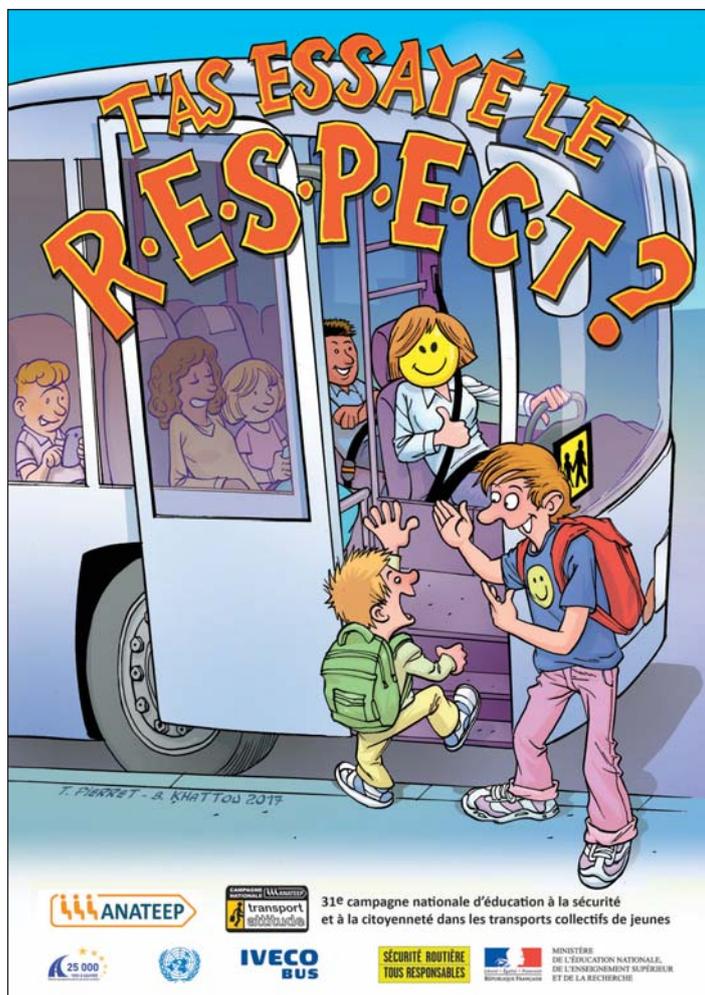
Les organisations syndicales ont dénoncé ces coupes et si elles étaient maintenues, le budget ne permettrait pas de répondre aux besoins des agents de l'État, actifs et retraités.



Monique Nicolas

@UNSA_Education
monique.nicolas@unsa-education.org

QUALITÉ - SÉCURITÉ - PRÉVENTION

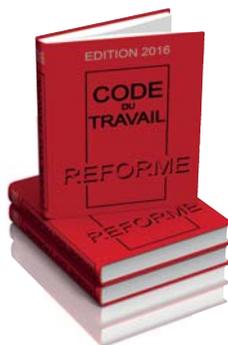


31^e campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes

▶ **Visuels téléchargeables sur www.anateep.fr**

Nous recherchons des bénévoles disposés à s'investir quelques heures dans l'année au sein d'une équipe départementale (Adateep), pour agir au service des enfants.





Code du travail, Ce que dit et

Notre analyse

L'UNSA constate que plusieurs propositions maximalistes, contre lesquelles elle s'était élevée, ont été écartées :

- > basculement total de la production de la norme sociale vers l'entreprise et disparition, de fait, de la branche ;
- > hausse du seuil de déclenchement d'un PSE ;
- > négociation du contrat de travail dans l'entreprise ;
- > négociation sans syndicat dans les entreprises jusqu'à 300 salariés ;
- > réduction à 6 mois du délai de recours en cas de rupture du contrat de travail...

Pour le reste, notre appréciation d'ensemble est plus nuancée :

- > concernant la **clarification des rôles de la branche et de l'entreprise** et de leur articulation dans l'élaboration de la norme sociale, demande constante de l'UNSA, le projet d'ordonnances y participe. Le rôle indispensable de la négociation de branche est affirmé, clôturant la polémique inutile qui voulait lui opposer la négociation d'entreprise.

Pour autant, l'UNSA ne se reconnaît pas totalement dans le détail de la répartition des compétences réservées à la branche par le projet d'ordonnances ;



- > concernant la **législation du licenciement**, la décision d'imposition aux prud'hommes d'un barème pour réparation du préjudice subi en cas de licenciement abusif reste contradictoire avec le principe d'appréciation du dommage au cas par cas par le juge auquel l'UNSA est attachée.

Parallèlement, la hausse prévue de l'indemnité de licenciement est positive mais encore insuffisante ;

- > concernant **les instances représentatives des personnels**, le projet d'ordonnances leur substitue un modèle unique. Au regard de la situation actuelle, il n'y aurait pas de perte de missions quant aux sujets qu'elle aurait en charge.

C'était, pour l'UNSA, une exigence fondamentale.

Mais l'imposition d'un modèle unique à toute entreprise est, pour l'UNSA, un non-sens.

Pourquoi ne pas laisser aux acteurs de l'entreprise, qui, eux, connaissent parfaitement ses réalités, le soin de décider par la négociation des formes des instances représentatives les plus adaptées ?

De surcroît, cette instance unique risque de diminuer la capacité des élus du personnel à exercer pleinement leur rôle de défense des intérêts des salariés, singulièrement dans les petites et moyennes entreprises où elle pourrait rimer avec une diminution de moyens, une réduction des possibilités de recours à l'expertise.

Plus grave encore, cette concentration contient en germe un double éloignement pour les représentants des salariés : démocratique, car il induira une professionnalisation de leurs fonctions au risque de les couper des réalités professionnelles de leurs mandants, et géographique car, dans beaucoup d'endroits, la proximité physique avec les salariés sera plus difficile à assurer.

L'UNSA n'était pas demandeuse d'une nouvelle réforme du code du travail, déjà modifié en profondeur par quatre lois dans les trois dernières années.

Dans la foulée des engagements de campagne du Président de la République, le gouvernement s'y est cependant engagé, bien que ses effets sur l'emploi n'aient jamais été démontrés. Il y voit un pari, mais pour l'UNSA, en l'état actuel des projets d'ordonnances, il est encore à trop haut risque pour les salariés.

L'UNSA va désormais s'attacher à informer ses adhérents et les salariés du contenu précis de ces ordonnances révélé tardivement. À l'écoute de leurs réactions, elle continuera à agir pour que le gouvernement adapte ce qui n'est encore qu'un projet.

En matière de compétitivité et d'efficacité économique, la justice sociale dans les relations de travail est une clé fondamentale. Il n'y a pas d'issue pour un projet pour le pays, ses entreprises et ses salariés, qui serait trop déséquilibré en faveur d'une catégorie contre une autre.

Il s'agit là d'une réalité que tout gouvernement doit intégrer.

ordonnances... fait l'UNSA



L'UNSA interpelle le gouvernement

L'UNSA interpelle le gouvernement

À Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Madame la ministre du Travail,
Madame, Messieurs les membres
du gouvernement.

Vous voulez mettre en place, par ordonnance, une instance unique de représentation des personnels qu'aucune organisation syndicale représentant les salariés ne revendiquait.

Vous dites vouloir renforcer le dialogue social dans l'entreprise. Renforcer le dialogue social ? C'est notre combat quotidien, à nous, élu(e)s ou militant(e)s de l'entreprise, dont nous faisons parfois les frais dans beaucoup de lieux de travail encore.

Mais ce ne sera pas le cas si cette nouvelle instance n'a pas les moyens de fonctionnement à la hauteur de sa tâche, alors qu'elle devra, seule, assumer les missions imparties jusqu'à présent à trois autres. Ce ne sera pas le cas non plus si ses élus, titulaires comme suppléants, n'ont pas les moyens d'y assurer pleinement et de façon indépendante leur fonction de représentation en étant au plus près des salariés.

Élus des personnels, représentants syndicaux dans les entreprises, nous vous demandons, Madame, Messieurs les membres du gouvernement, d'en donner les garanties.



NON À DES ORDONNANCES DÉSÉQUILBRÉES

Je signe la pétition UNSA > www.unsa.org

Pétition UNSA en ligne sur : www.unsa.org

Prétendre réguler les relations de travail en les déséquilibrant au profit des chefs d'entreprise, c'est oublier l'objectif de justice que doit viser la loi. Dans le domaine du Travail, cela implique de compenser, par le droit, la relation de subordination entre le salarié et son employeur, de conforter la possibilité de représentation collective de salariés que leur contrat individuel de travail isole.

- > En facilitant les licenciements, allant jusqu'à imposer à la justice prud'homale une limitation des indemnités versées aux victimes de licenciements illégaux.
- > En réduisant les moyens et la capacité de représentation collective des salariés en entreprise, à travers l'imposition.
- > D'une instance unique du personnel.
- > En ouvrant la voie à des négociations dans l'entreprise sans organisation syndicale.

Les projets d'ordonnances déséquilibrent les relations de travail.

Équilibrer les relations de travail, c'est une question de justice sociale autant que d'efficacité économique. C'est pourquoi nous, soussignés, demandons au gouvernement de renoncer à ces mesures.



Pascal Priou

@Pascal_Priou
pascal.priou@unsa.org

Personnels & Éducation



Jeunesse et Sports : 2 ministres pour quel avenir ?

Après avoir rencontré *Laura Fles-sel*, ministre des Sports en juillet dernier, l'UNSA Éducation a été reçue le 18 septembre par *Jean-Michel Blanquer*, ministre de l'Éducation, qui détient la compétence Jeunesse.

Ce dernier va lancer un grand chantier de réflexion sur la question du « *temps et de l'espace de l'enfant* », qui concerne directement notre secteur Jeunesse & Sports au travers de la question de la cohérence scolaire-périscolaire. Un « *plan mercredi* » serait aussi accès

sur le métier, particulièrement pour les communes revenues à la semaine de 4 jours.

L'UNSA Éducation lui a rappelé notre mandat de création d'un grand pôle éducatif et du rattachement des personnels à la DGRH de l'Éducation.

Le ministre, sans s'engager, n'est pas défavorable à l'ouverture de discussions sur le sujet, ainsi que sur celui de la structuration territoriale de Jeunesse et Sports, en collaboration avec la ministre des Sports.

Notre Fédération portera activement ses mandats auprès des 2 ministres et du Gouvernement.

« **La Santé au travail, un enjeu pour tous** ». Comment passer du curatif au préventif ?

Colloque du 30 novembre 2017 au siège de la MGEN

Le Carrefour Santé Social (CSS) regroupe 4 partenaires : MGEN, UNSA Éducation, SGEN-CFDT et FSU.

Ce CSS travaille depuis une dizaine d'années sur les problématiques de santé au travail et des conditions de travail pour les personnels relevant des ministères suivants : Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Jeunesse et Sports, Culture et Communication, Transition Écologique et Solidaire.

Il organise le 30 novembre prochain un colloque portant sur le thème de : « La Santé au travail, un enjeu pour tous ». Comment passer du curatif au préventif ?

Cette journée réunira plusieurs intervenants lors de tables rondes issues des Fonctions publiques et rassemblant employeurs et représentants du personnel. L'après-midi sera consacrée à un temps de co-construction donnant lieu à un socle de propositions.

Pour ce qui concerne l'UNSA Éducation, ce colloque vise particulièrement un public de militants des syndicats nationaux et de la fédération impliqués dans les CHSCT et dans les questions de santé au travail qui veulent contribuer activement à la réflexion pour agir collectivement sur le « bien-être au travail » dans la Fonction publique.

Pour s'inscrire au colloque : <http://carrefoursantesocial.probesys.com>



Samy Driss

@DrissSamy

samy.driss@unsa-education.org



À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Personnels de l'Education Nationale, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat**.
 Profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.
 Et avec e-Chèque-Vacances vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.

Nouveau
 Une bonification
 de **35%** pour les
 - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Coût d'un appel local

Fonction Publique



Budget 2018 : quels moyens pour l'Éducation ?

L'objectif d'économies sur les dépenses publiques, de l'ordre de 16 milliards d'euros pour 2018, annoncé par le gouvernement il y a quelques semaines, faisait craindre une diminution importante des crédits pour les ministères de la sphère éducative. Les premières annonces se voulaient rassurantes, mais finalement redéploiements et suppressions de postes seront au programme.

Dès septembre, Jean-Michel Blanquer annonçait une hausse du budget de l'Éducation nationale de près d'un milliard hissant le premier budget de la nation à plus de 50 milliards d'euros. Cette hausse est destinée en priorité au financement des mesures prises pour l'école primaire (dédoublage des CP, ...).

Pas de création d'emploi.

Ceci se fera à effectif constant. Aussi on assistera nécessairement à un **redéploiement des postes en interne** et/ou à des suppressions de postes dans les services administratifs. Dans l'enseignement supérieur, pas de création de postes annoncée, le

ministère renvoyant aux universités « autonomes » le soin de gérer et de répartir les nouveaux crédits qui leur seraient attribués.

De son côté, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation voit ses crédits augmentés de 700 millions d'euros.

Cette augmentation est insuffisante. Elle ne permet pas de viser l'objectif de 3% du PIB consacré à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. De plus, au cours des précédents exercices budgétaires, le budget du Supérieur et de la Recherche a fait l'objet à plusieurs reprises de coupes budgétaires imprévues. Cet été encore ce

sont près de 330 millions d'euros de crédits qui ont été annulés et près de 75 millions pour l'enseignement scolaire.

Les annonces sont une chose, les crédits réellement attribués en sont une autre.

Pour ce qui est du périmètre de la jeunesse et des sports, il nous faudra rompre avec la logique de suppression d'emplois qui fragilise durablement ses ambitions.

À l'UNSA Éducation, nous continuerons de suivre de près l'élaboration de ces budgets dans les prochains jours pour voir comment se déclineront concrètement les priorités affichées et leur impact sur les personnels. Vous pouvez compter sur notre vigilance.

Les opérateurs éducatifs : maillons indispensables du service public d'Éducation

Recherche, expérimentation, mise en réseau, formation, information, édition, diffusion aux enseignants, ce sont les champs d'intervention des opérateurs éducatifs. Leur rôle est essentiel pour la réussite de l'élève.

En relevant notamment le défi de la transformation numérique et subissant de nombreuses réorganisations au cours de ces dernières années, les personnels de ces établissements n'ont pas été ménagés. Il est grand temps de mettre en œuvre un véritable plan d'accompagnement des personnels.

CNED, CANOPE, CEREQ, ONISEP, CIEP : l'État ne doit pas les abandonner !



Fonction Publique

Pouvoir d'achat, où en est-on ?

Le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin a confirmé le gel du point d'indice et le retour du jour de carence.

C'est à présent le calendrier des revalorisations du Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) qui est menacé.

Pour l'UNSA c'est inacceptable. Si on ajoute à cela le dossier CSG, cela fait beaucoup de mesures négatives pour notre pouvoir d'achat.

Dans l'action le 10 octobre pour le pouvoir d'achat !

Entre la CSG, le calendrier PPCR, le gel du point d'indice, le jour de carence, nous avons été dans l'action le 10 octobre. Et après ? Selon les réponses apportées par le gouvernement, une suite à notre action sera certainement nécessaire. En attendant continuons à mettre la pression et signons la pétition !

Signez la pétition en ligne :
www.unsa-education.com/spip.php?article3096

Tout d'abord et pour rappel, le protocole « PPCR » a fait l'objet de négociation toute l'année dernière. L'UNSA l'a signé favorablement. C'est un compromis entre les agents et leur employeur pour construire de nouvelles perspectives de carrière. Nous avons discuté, point par point, chacun des aspects et trouvé des points d'équilibre qui offrent des avancées concrètes aux personnels. Le calendrier de montée en charge du dispositif fait partie de l'accord. Le ministre parle maintenant d'un étalement du calendrier jusqu'en 2022 alors qu'il était prévu des augmentations de rémunérations ou des reclassements sur la période 2018-2020.

Carrière et rémunération (PPCR) : incertitudes inacceptables sur le calendrier

Pour l'UNSA, cette position, si elle se confirmait, serait contraire aux engagements de l'État. L'UNSA défendra l'application complète des nouvelles grilles de rémunération dans les termes déjà négociés et le calendrier initial. Il est pour nous inacceptable de revenir sur la parole de l'État.

Hausse de la CSG, compensée ou pas ?

Concernant la CSG (la cotisation sociale généralisée), elle va augmenter pour tout le monde mais en contrepartie, des baisses ou suppression d'autres cotisations ont été actées (chômage et maladie). Bien me direz-vous, sauf que cela concerne le privé. Pour les plus de cinq millions de fonctionnaires du secteur public c'est une autre histoire...

Pour l'UNSA, cette hausse doit être compensée et même permettre une hausse du pouvoir d'achat. Et au moment où nous écrivons, les fonctionnaires ne bénéficieraient d'aucun gain de pouvoir d'achat, ni d'une compensation intégrale de la hausse de la CSG (passant de 7,5 à 9,2%).

De plus, tous les nouveaux collègues toucheraient une rémunération nette inférieure à celle de leurs collègues en poste puisque assujettis à la nouvelle CSG plus élevée, sans indemnité compensatoire.

Pour l'UNSA ce n'est pas tolérable et cela va à l'encontre d'une revalorisation du pouvoir d'achat.

Pierre Château

@p_chateau

pierre.chateau@unsa-education.org



Quoi de nouveau pour l'École ?

Nous n'y avons pas échappé cette fois-ci encore : un nouveau ministre signifie obligatoirement des changements dans l'Éducation. Pas de grande réforme a annoncé Jean-Michel Blanquer mais des évolutions qui se veulent à la marge et sont parfois tentées de venir réécrire une bonne partie de la page...



Les changements de la rentrée

Ils étaient annoncés dès la campagne électorale présidentielle dans le projet du candidat Macron et sont au nombre de 4.

- **les CP à 12 en REP** : c'est fait pour plus de la moitié d'entre eux, les autres bénéficiant de deux enseignants pour une classe. Cette mise en œuvre a nécessité de mettre fin au dispositif « *plus de maîtres que de classes* » et parfois empiété sur les moyens de remplacement ;
- **la possible dérogation aux rythmes scolaires** : elle s'est traduite par le retour à la semaine de 4 jours pour 43% des écoles. Il est vraisemblable que ces changements successifs si rapides (3 fois en 2 ou 3 ans) ne permet pas d'évaluer la pertinence d'un calendrier sur l'autre.
- **l'allègement de la réforme du collège** : si le nombre des EPI est effectivement réduit et certains cours de langues anciennes réinstaurés,

les annonces ont été faites trop tardivement pour avoir eu un réel impact dans l'organisation des établissements à cette rentrée. Ce n'est donc que l'an prochain que l'on pourra mesurer les évolutions et évaluer si elles conduisent à la reconstitution de filières de pré-orientation.

- **devoirs faits** : il s'agit de permettre aux élèves de repartir de l'école ou du collège les devoirs faits avec l'aide d'adultes (associations, retraités, enseignants volontaires...). La mesure doit se mettre en œuvre mais tous les éléments ne sont pas encore précisés (par exemple, ceux liés à la rémunération des intervenants).



La « méthode » Blanquer

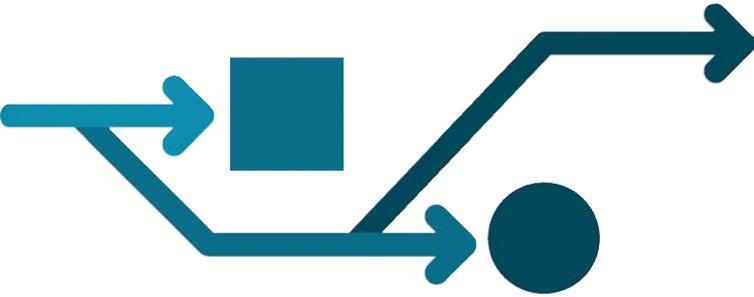
Il est certainement encore trop tôt pour la comprendre finement. On peut pour l'instant en dégager quelques lignes :

- tout d'abord, homme du sérail, convaincu de savoir ce qui est « *bon* » pour le système scolaire, le nouveau ministre a des certitudes et des at-

tachements : anecdotiquement, les fables de La Fontaine, plus sérieusement, les évaluations (qu'il réintroduit en CP et 6e) ou l'usage des résultats des travaux scientifiques (comme ceux des neurosciences) ;

- s'affirmant pragmatique, le nouveau ministre n'hésite pas à provoquer sur des sujets qui font polémique et pour lesquels il semble développer une idéologie éducative plutôt conservatrice : les méthodes de lecture, l'enseignement chronologique de la littérature, les programmes, le calendrier scolaire...
- homme pressé et ministre, *Jean-Michel Blanquer* se sera empressé de mettre en œuvre dès sa première rentrée les promesses d'*Emmanuel Macron*. Il a dorénavant les mains libres pour conduire ses propres priorités. Ce sont ces nouveaux chantiers qui donneront toute la mesure de sa méthode.





Les chantiers à venir

Ils ne sont pas tous connus, ni annoncés, mais trois au moins se profilent rapidement à l'horizon :

- **la réforme du bac** : repoussée de quelques années, on sait combien elle risque d'être délicate. Surtout, elle n'aura de sens qu'inscrite dans une transformation du lycée et une articulation Bac -3 / Bac +3, ce qui n'est pas la voie choisie jusqu'à présent.
- **la voie professionnelle** : séparée du reste du lycée et de la réforme du bac, on voit les dangers qui pèsent sur un axe de formation dont l'entreprise, les branches professionnelles et les régions rêvent de s'emparer. Nous serons particulièrement attentifs à son maintien dans l'Éducation nationale.
- **le temps et l'espace de l'enfant et du jeune au XXI^e siècle** : sous cette appellation un peu fourre-tout, le ministre compte mener une réflexion d'une année avec l'ensemble des acteurs et déboucher sur une série de mesures nouvelles, allant d'un « *plan mercredi* » à la place du monde économique dans les temps de loisirs... Nous y prendrons toute notre place et y serons force de proposition, vigilants également sur les orientations en jeu.

Un ministère également de la jeunesse

Selon ses dires, c'est à sa demande que Jean-Michel Blanquer est également en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Le retour massif à la semaine de 4 jours avec la suppression des activités périscolaires et la suppression d'un grand nombre d'emplois aidés mettent à mal le secteur de l'animation et les animateurs déjà souvent en situation de fragilité professionnelle.

Nous avons alerté le ministre sur cette situation critique et revendiqué la construction d'un véritable métier avec une formation initiale et continue, des évolutions de carrières, une reconnaissance...

Ce sont également les personnels « jeunesse » de l'État pour lesquels il convient de réaffirmer les missions éducatives (cela passant par le rattachement à la DGRH de l'Éducation nationale de l'ensemble des personnels « Jeunesse et sports »).

Enfin, il est indispensable qu'un travail interministériel soit conduit sur les politiques de jeunesse... un chantier souvent annoncé mais rarement réalisé.

Denis Adam

@denisadamunsa 
denis.adam@unsa-education.org



Un grand chantier pour une réalité complexe

Tirage au sort et bacheliers non affectés, la session 2017 du bac s'est faite sous la polémique

Une actualité compliquée qui a raisonné tel un feuilleton tout l'été. Si la pratique du tirage au sort n'est pas nouvelle, le tollé provoqué par le nombre mais surtout le « bon » profil des bacheliers non affectés a très vite conduit la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à faire de ce chantier une priorité.

La précipitation étant mauvaise conseillère, c'est l'outil APB, admission post-bac qui a été pointé du doigt

Pour l'UNSA Éducation, qui a toujours dénoncé l'aberrante pratique du tirage au sort pour départager des candidats sur les filières en tensions, il y a urgence à agir.

L'échec du premier cycle Post-bac est une réalité complexe sur laquelle il est grand temps d'agir. C'est l'exigence de démocratisation de l'Enseignement supérieur qui est le vrai sujet.

Faire bouger l'Université, chiche !

Après avoir fustigé APB puis l'orientation des bacheliers professionnels, c'est donc finalement une concertation sociale de grande ampleur qui a été lancée par le MESRI.

Information et orientation, accès à l'ESR, rythmes des formations, vie étudiante, professionnalisation et formation tout au long de la vie... De vastes thèmes, discutés dans 11 groupes de travail, sur 6 à 7 semaines.

« 0 tirage au sort en 2018 ». Si la prochaine rentrée explique, là encore, l'urgence et la précipitation, cette volonté d'approche globale semble être une bonne chose. C'est ce que porte la Fédération à travers l'ambition Bac-3 / Bac+3.

Un mot clé : transition

Évidemment plusieurs mécanismes sont à enclencher pour tendre à une meilleure réussite des étudiants. Mais pour l'UNSA Éducation, la continuité du **parcours Bac-3/ Bac+3** est l'approche par laquelle on peut le faire de façon cohérente. C'est ce que nous

portons depuis des années. À contrecourant à l'époque, force est de constater que l'idée a fait son chemin. Orientation, Prérequis, Sélection, Baccalauréat... le grand saut du lycée à l'université, c'est bien la transition qui est en question. Voilà pour nous une autre limite à la concertation engagée. Nous regrettons en effet que ce chantier, soit mené en parallèle de la réforme annoncée du Bac.

Prérequis, l'UNSA dit Attention !

Si le terme est avancé par Emmanuel Macron depuis sa campagne à l'élection présidentielle, le sujet cristallise toujours les débats. L'UNSA Éducation refuse que le tirage au sort soit remplacé par une autre forme de sélection coercitive. La réflexion sur les prérequis doit permettre de réaffirmer que chaque bachelier qui le souhaite doit pouvoir prolonger ses études dans l'Enseignement supérieur. Au-delà, il faut passer du droit de poursuivre ses études au droit de les réussir et cela pour chacune et chacun des jeunes et quel que soit son bac.

BAC+3 / BAC-3

Pour la réussite étudiante, il faut réinterroger le fonctionnement du lycée et celui de l'université

Morgane Verviers

@MorganeVerviers 
morgane.verviers@unsa-education.org



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'1,5 million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

casden 

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

Tout se joue avant 6 ans ?

L'idée d'écrire un article sur les neurosciences a provoqué de nombreuses réactions : pourquoi allions-nous écrire contre l'apport nécessaire de la science ? Ou encore pourquoi allions nous écrire sur ce sujet dont il fallait se méfier car il ne véhiculait que des « neuromythes »... C'était donc bien un sujet de société à traiter !

Les nombreux travaux de neurosciences ont permis de faire des découvertes phénoménales sur la plasticité cérébrale, l'apprentissage ou encore la mémoire. Et aujourd'hui, nous pouvons grâce à un ensemble d'actions ou d'interventions plus ou moins intrusives, moduler, restructurer ou stimuler le fonctionnement du cerveau. Elles sont également aujourd'hui extrêmement populaires auprès d'un large public qui peut y voir autant de « *moyens de devenir plus performants* ». Le fort succès en librairie d'un livre paru l'an dernier, et qui revendiquait d'amender par les neurosciences des pédagogies alternatives en est une preuve. En outre, le

ministre de l'Éducation nationale a affirmé dès après sa nomination, qu'il comptait s'appuyer sur les neurosciences pour « révolutionner l'École » car « *on en sait aujourd'hui beaucoup plus sur le cerveau, et il serait aberrant de se priver de ce nouveau champ de connaissances.* »

Et effectivement, il paraît difficile aujourd'hui d'ignorer les sciences qui permettent d'éclairer les éducateurs que nous sommes.

Mais il serait tout aussi dangereux de croire que les neurosciences sont une sorte de solution magique pour l'apprentissage ou pour vaincre l'échec scolaire.

Car si plusieurs études neurobiologiques ont démontré l'impact déterminant de l'apprentissage lors des premières années de notre vie, d'autres neurobiologistes vont plus loin en affirmant que tout se joue dans la prime enfance et qu'un « *algorithme d'apprentissage extrêmement puissant* » est à l'œuvre dans le cerveau d'un enfant « *particulièrement dans les très jeunes années, avant de commencer à baisser à la puberté* ». Adultes, nous ne serions plus capables d'apprendre une nouvelle langue par exemple, notre cerveau n'étant plus capable d'être stimulé correctement.

À l'UNSA Éducation nous sommes convaincus que chaque être humain possède les capacités à apprendre, à s'élever... Tout le monde est éduicable tout au long de la vie.



Karine Autissier

@KAutissier

karine.autissier@unsa-education.org



Quand les inégalités professionnelles se nichent là où on ne les attend pas...

Les femmes demeurent largement défavorisées sur le marché du travail.

Les femmes touchent en moyenne un salaire inférieur de 19% à celui des hommes et cet écart se creuse lorsqu'on monte dans la hiérarchie des salaires, pouvant atteindre 26 % de moins chez les femmes cadres.

Outre les inégalités de salaires, les femmes sont souvent contraintes d'exercer leur activité à temps partiel pour répondre aux besoins de l'organisation du foyer et occupent des postes de moindre responsabilité que les hommes.

Or, si toutes ces inégalités sur le marché du travail sont visibles, on ne se doutait pas que les rythmes scolaires pouvaient avoir une quelconque influence dessus.

Alors que la publication du décret de juin 2017 permettait à certaines communes de déroger à la semaine de 4 jours et demi et que les débats sur la fatigue des enfants et le coût pour les communes allaient bon train, une étude de l'Institut des Politiques Publiques (IPP)⁽¹⁾ pointait, elle, l'impact positif de la réforme des rythmes scolaires de 2013 sur le travail des femmes.

⁽¹⁾Note de L'IPP : la réforme des rythmes scolaires : un révélateur des inégalités présentes sur le marché du travail ?

La réforme a permis de « *déculpabiliser* » les mères dont les enfants allaient à l'école le mercredi. Elles ont donc été plus nombreuses à travailler le mercredi réduisant d'autant le différentiel de participation de ce jour entre hommes et femmes.

Ainsi, le retour de la semaine de 4 jours et de la question fatidique : « *Mais qui va s'occuper des enfants le mercredi ?* » impacte directement l'emploi des femmes.

Car les stéréotypes ont la dent dure et les normes de genre persistent. Dans la majorité des cas, ce sont bien les femmes, aux prises avec des contraintes institutionnelles persistantes, qui adaptent leur activité professionnelle à la présence des enfants.

L'étude de l'IPP souligne non seulement la corrélation entre temps de travail des femmes et l'absence d'école le mercredi, mais également l'impact « *significatif* » qu'il suppose sur la rémunération et l'activité professionnelle des femmes.

En réduisant leur temps de présence sur leur lieu de travail, les femmes sont de fait pénalisées dans leur évolution de carrière. C'est ce qui contribue à les empêcher d'avoir accès aux postes à responsabilité et qui maintient ce fameux « *plafond de verre* » où ces freins invisibles sont autant d'obstacles à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les nouveaux rythmes ne prennent donc en compte ni les élèves ni les femmes.

Pour l'Unsa Éducation, il ne fait aucun doute de la nécessité de permettre à toutes les femmes de concilier au mieux temps personnel et temps professionnel. Cela doit passer avant tout par une véritable Éducation à l'égalité femme-homme, vers une société plus juste sans stéréotype de genre.



Carine Aoun-Boudot

@carineaoun1

carine.aoun-boudot@unsa-education.org



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educacion
Bildungsinternationale



CSFEF

Les deux Christian

Internationale de l'Éducation (IE), comité syndical européen de l'éducation (CSEE), comité syndical francophone de l'Éducation et de la formation (CSFEF) ... les engagements de l'UNSA Éducation ne manquent pas. Si certaines réunions peuvent mobiliser plusieurs militants des syndicats comme de la fédération, le quotidien du travail a été restructuré et est assuré au siège national par ... les deux Christian.



Un délégué général à l'international : Christian Chevalier

Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA jusqu'en juin dernier, est désormais en charge d'une double mission :

- Au CESE (Conseil économique, social et environnemental) pour l'UNSA.
- Au CSEE (Comité syndical européen de l'Éducation) pour l'UNSA Éducation.

Plus globalement, il fait entendre notre voix au niveau de l'instance syndicale européenne dont il est membre du conseil d'administration et se charge de reconstruire un réseau de syndicats réformistes avec lesquels nous travaillons.

Il participe également à de nombreuses réunions au niveau international.



Un IA IPR, chargé de mission : Christian Champendal

Secrétaire national du SNIA-IPR, chargé de mission dans le secteur « Éducation, culture et international » de la Fédération, Christian Champendal suit plus particulièrement

les travaux de l'Internationale de l'Éducation (IE), et du Comité syndical francophone de l'Éducation et de la formation (CSFEF), logique pour un inspecteur pédagogique d'anglais !

Lui aussi reconstruit des liens et s'inscrit dans des projets collectifs. Il mène actuellement un travail sur l'Éducation aux médias avec une collègue du Syndicat des enseignants de Suisse Romande.

L'égalité, notre priorité

En cohérence avec les missions du secteur « société » qu'elle anime, Karine Autissier, secrétaire nationale de l'UNSA Éducation représente la Fédération et participe aux travaux du collectif Égalité femmes-hommes du CSEE.



Denis Adam

@denisadamunsa
denis.adam@unsa-education.org

La démocratie active ?

Pléonasme que de coller le qualificatif d'active à la démocratie ? Certainement. Dans l'esprit, un fonctionnement démocratique ne peut que s'appuyer sur des citoyens actifs, participatifs, engagés et investis. Dans les actes, chacun peut constater que la démocratie dite représentative est en panne et peine à trouver des formes de renouvellement. Ainsi dans son essai Pour une démocratie active, le renouveau de la société civile, Jad Zahab écrivait en janvier 2016 :

« Après la soi-disant "démocratie participative", qui ne fut qu'un sophisme, nous devons écrire une nouvelle page, celle de la démocratie active. Parler d'une démocratie active c'est accepter, avec réalisme et pragmatisme, qu'il peut exister une démocratie passive - celle dans laquelle nous vivons aujourd'hui - où les citoyens participent de moins en moins et ne sont plus les moteurs des innovations politiques. La situation de la société française est telle que nous devons arrêter de croire aux partis politiques comme sources des innovations sociales et sociétales : c'est de la société, et uniquement de la société que viendra le renouveau et le sursaut. »

Il faut pour cela se méfier des fausses bonnes idées. Celles qui semblent tout renouveler, mais qui - au bout du compte - ne changent rien, ou presque... Et chercher les vraies idées novatrices.

Comme souvent, chaque outil, chaque dispositif, chaque démarche peut

être source de transformation ou pas, généralement en fonction de la manière dont on s'en sert, qu'on l'utilise, qu'on la met en œuvre.

Faut-il rendre le vote obligatoire ? Le budget participatif est-il un outil démocratique ? La limitation et le non cumul des mandats permet-il de régénérer la démocratie représentative ? Et la proportionnelle ? Et le tirage au sort ?

Former toutes et tous à la prise de parole, ouvrir des forums citoyens thématiques, multiplier des espaces d'expression, libérer la parole... telles sont les idées qui émergent lorsque l'on prend un temps pour réfléchir au renouvellement de la démocratie (comme nous l'avons fait lors du dernier conseil national de l'UNSA Éducation).

Dans le manifeste « Oxygène(s) », nous avons posé les principes du passage d'une organisation verticale et descendante à des démarches horizontales et circulaires, la prise en compte des diverses expertises dont celle d'usage - se substituant à celle d'une élite se pensant seule compétente, la fabrication d'une pensée complexe et partagée à la place d'une pensée unique imposée... comme autant de pistes à expérimenter et à valoriser.

Une manière de construire une nouvelle démocratie active, dans la société, mais aussi dans nos organisations syndicales comme dans nos lieux éducatifs.



Denis Adam

@denisadamunsa

denis.adam@unsa-education.org

Pour de « *bonnes nouvelles de l'école* »

Deux ans d'enquête en France, dans des écoles, collèges, lycées : c'est du journalisme d'investigation, pour vérifier une intuition de départ, l'école se transforme, se renouvelle, loin du pessimisme ambiant. Beaucoup de rencontres, de visites sur tous les territoires dans leur diversités sociales et géographiques et à la fin, ce livre « Bonnes nouvelles de l'école » pour montrer que loin des politiques et des revirements, des femmes et des hommes professionnels de l'Éducation œuvrent au quotidien pour la réussite des enfants et des jeunes.

Entretien avec Emmanuel Vaillant, l'auteur.

Vous remerciez à la fin de votre livre plus de 75 personnes rencontrées, parmi elles peu d'adeptes d'une seule pédagogie, finalement qu'est-ce qui réunit tous ces professionnels ?

J'ai choisi de ne pas enquêter dans des lieux estampillés pédagogique mais plutôt dans des écoles ordinaires. Tous ces professionnels vus en collège, école, lycée se posent tous la question : qu'est-ce qu'apprendre ? Ils ont tous compris que les élèves n'ingurgitent pas spontanément quantités de savoirs mais qu'il faut aller vers eux, les intéresser, les conduire vers ces savoirs, alors ils mixent des pratiques qui iraient des acquis des sciences cognitives à Freinet. C'est l'idée du « *bricollage* » pédagogique : expérimenter des outils à disposition et partager les réussites, les doutes et les questions en équipe. Si j'ai rencontré quelques

enseignants isolés dans leurs pratiques, c'est pour la plupart d'entre eux le collectif qui fait que ça marche mieux, lorsque des temps de travail sont dédiés à l'échange, cela facilite et renforce les projets éducatifs.

Vous évoquez peu la hiérarchie du système éducatif, comment peut-on penser le pilotage des structures scolaires pour faciliter les initiatives au service des apprentissages ?

Les Inspecteurs sont absents du livre mais on m'en a parlé bien souvent ! J'en ai rencontré quelques-uns au hasard de mes visites d'établissement et bien sûr des chefs d'établissements du second degré. Le rôle du chef est déterminant dans une équipe, certains suggèrent de changer la terminologie pour instaurer une véritable confiance, en réciprocité. « *Accompagnement, soutien* » seraient préférables à « *inspection* ». Dans les collèges ou lycées que j'ai visités, parfois le principal ou le proviseur laisse faire les enseignants, mais ce qui est davantage porteur c'est lorsqu'il fait en

sorte que les enseignants s'autorisent à échanger, expérimenter. Une proviseuse de lycée m'a parlé de « *management coopératif* », elle bloque 1h30 pour la concertation entre enseignants et n'y participe pas, elle impulse, elle organise mais n'impose pas un contrôle. Elle fait confiance, en posant les conditions de réunion. Un pilotage réussi se conçoit davantage avec un chef qui anime plutôt qu'avec un chef qui dirige.

On peut faire un lien entre les bonnes nouvelles que vous nous donnez de l'École et le Baromètre Unsa Éducation. En 2017, 77% des enseignants se disent heureux d'exercer leur métier mais seuls 36% le conseilleraient à un jeune. Avez-vous rencontré des enseignants heureux, passionnés, militants ?

J'ai rencontré des personnes engagées, extrêmement professionnelles. Je ne dirais pas des éducateurs charismatiques qui veulent sauver les élèves mais des professionnels qui tirent leur force de leur métier, qui ont des pra-



tiques de plus en plus maîtrisées, analysées. J'ai observé des savoir-faire, des techniques éducatives, des échanges. Voilà pourquoi, il apparaît que la formation initiale et continue est déterminante. Mettre l'accent sur la formation de ces professionnels et l'accompagnement de leur carrière est essentiel pour l'amélioration du système éducatif. Une idée a retenu mon attention, mettre le paquet sur les 5 premières années de métier avec un accompagnement renforcé, puis laisser le temps de l'expérience et de son analyse pour les 10 années suivantes et enfin mettre ces savoirs de métier au service des débutants en accompagnement ou tutorat.



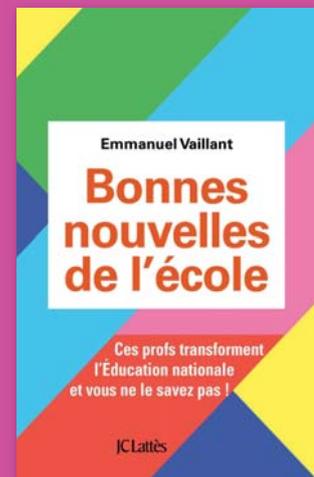
Béatrice Laurent

@Beaunsaeduc

beatrice.laurent@unsa-education.org

Emmanuel Vaillant est journaliste, spécialisé dans les questions d'Éducation, il a été rédacteur en chef délégué à *L'Étudiant*, il est aujourd'hui directeur et co-fondateur de la ZEP (Zone d'Expression Prioritaire), média participatif dédié à la jeunesse.

Avec son regard distancié mais fin connaisseur du système éducatif, il nous livre des histoires d'écoles mais aussi une analyse de ce qui donne envie aux élèves et aux équipes éducatives rencontrées d'aller tous les jours motivés à l'École. De l'aménagement des espaces pour le bien-être de ceux qui y passent leurs journées, aux évaluations positives et parfois sans notes, en passant par les enseignements transdisciplinaires, l'enquête nous plonge dans le concret des questions d'éducation. Et il ne s'agit pas de vanter l'innovation à tout prix mais davantage de mettre en lumière de minuscules révolutions ou de véritables transformations qui font avancer des équipes de professionnels vers une ambition de réussite pour le plus grand nombre.



Bonnes nouvelles de l'école

Emmanuel Vaillant,
Éditions Jean-Claude Lattès,
août 2017, 220 pages, 18 €.



Accompagner les personnels de l'Éducation par des actions de prévention

Entretien avec le président de la MAE, Philippe Bénét

Comment décririez-vous la spécificité de la MAE ?

La MAE n'est pas un assureur généraliste. Nous sommes centrés sur l'enfant et l'École. Or pour la MAE, une assurance scolaire, ce n'est pas une assurance comme les autres. L'assurance scolaire requiert une expertise spécifique, de la transparence, et de pouvoir se mettre à la place des enseignants. Les dirigeants de la MAE sont d'ailleurs des enseignants. Nous défendons en outre le modèle mutualiste, le modèle de l'économie sociale et solidaire. Nous n'avons pas d'actionnaire, pas de commission et nous reposons essentiellement sur une base bénévole. Nous avons une cotisation calculée au plus juste, car notre but n'est pas de dégager des bénéfices. Pour nous, ce n'est pas un produit d'appel.



La prévention est au cœur de vos actions.

Quelle forme prend-elle ?

Accompagner les adhérents au-delà de l'assurance c'est aussi, pour nous, mener des actions de prévention. Nous avons un réseau de huit chargés de prévention. Ils interviennent dans toute la France, à la demande des établissements scolaires ou des autorités académiques. Les thématiques abordées couvrent l'ensemble du champ de la prévention : les violences en milieu scolaire, la sensibilisation aux médias, la sécurité sur le chemin de l'école, les accidents de la vie courante, les conduites à risque. L'ensemble de ces interventions est gratuit. Elles s'adressent à tous les élèves, de l'école maternelle jusqu'à l'université, et peuvent aussi être destinées aux personnels et parents, avec notre partenaire la FCPE, via des conférences, des débats. Les chargés de prévention animent des ateliers grâce à différents outils à leur disposition (jeux, parcours numériques, vidéos).

Une semaine nationale de la prévention

Nous organisons en outre une « Semaine nationale de la prévention », en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, depuis 2015, lors de la 3e semaine de janvier. La théma-

tique mise en avant pour la Semaine de la prévention 2018 sera les premiers secours et les gestes qui sauvent, avec un nouvel outil que nous préparons.

Dans l'espace spécifique « *enseignants* » du site **mae.fr**, toutes les ressources sont mises à disposition avec des fiches pédagogiques, des conseils ainsi que des fiches destinées aux parents. Par exemple, nous proposons un outil spécifique pour les maternelles pour lutter contre le harcèlement, ainsi qu'un jeu de l'oie également en lien avec le harcèlement.

Parallèlement à ces actions de prévention, vous menez des actions de solidarité ?

Effectivement, nous menons tout d'abord une action avec les Restos du Cœur et le Secours Populaire. La MAE prend en charge l'assurance scolaire des bénéficiaires de ces associations.

D'autre part, chaque département consacre une partie de son budget pour apporter de l'aide aux familles adhérentes en difficulté. Le montant national de cette aide se monte à 500 000 euros.

Claire Bordas

@ClaireBordasM

claire.bordas@unsa-education.org



« Insultes, menaces,
relations avec les parents d'élèves,
sécurité à l'école... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES
EN VIDÉO SUR JURIECOLE.FR



Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur
www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr



Autonome de Solidarité



@Les_Autonomes



assureur militant



mgen[★]

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI CHOISI MGEN

Maladie, dentaire, optique, mais aussi prévoyance intégrée et services d'accompagnement en cas de coups durs : MGEN garantit une protection performante à chaque moment de ma vie et couvre efficacement mes frais de santé. Pour ma santé, je veux être bien entourée : comme près de 3,8 millions de personnes, j'ai choisi MGEN.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.